

## CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 05 mai 2021*

Présents : BACHEVILLIER Stéphane, BAYLE-DUFRECHOU Nelly, CAUDRON Laurence, COUSSE Christophe, DEJARDIN Magali, LAFFORGUE Alain, LARROZE Gisèle, MERLE Karine, RAYMOND Régis, SIOUTAC Gilbert,

Absent : ROQUES Michel

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 7 avril 2021.
2. Délibération concernant la compétence Fourrière
3. Délibération concernant la compétence Abattoirs
4. Délibération concernant le prix de vente du stère de bois
5. Délibération concernant le SIG
6. Questions diverses.

Secrétaire de séance : BAYLE-DUFRECHOU Nelly

*La séance est ouverte à 20 heures 39*

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 07 avril 2021.**

PV de la séance du 7 avril 2021 a été signé par l'ensemble des membres présents.

### **2. Délibération concernant la compétence Fourrière (délibération n°15/2021)**

Monsieur le Maire informe les membres présents de ce qui suit :

- L'Etat de la fourrière de SAINT GAUDENS est déplorable
- La compétence pour la construction – réhabilitation – entretien des fourrières peut être transféré à la communauté des communes
- Techniquement le Conseil Municipal a un délai de 3 mois pour décider de transférer ou non cette compétence au profit de la communauté des communes. Si au terme de ce délai aucune décision n'a été prise, le transfert au profit de la communauté des communes est réputé acquis.

Proposition du Maire : accepter le transfert de cette compétence au profit de la communauté des communes.

**Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

### **3. Délibération concernant la compétence Abattoirs (délibération n°16/2021)**

Monsieur le Maire informe les membres présents de ce qui suit :

- Il existe 2 abattoirs dans le sud du département : BOULOGNE SUR GESSE et SAINT GAUDENS
- Le site de BOULOGNE SUR GESSE nécessite d'importants travaux de réhabilitation et d'agrandissement
- Tout comme pour la question des fourrières, le Conseil Municipal a un délai de 3 mois pour décider de transférer ou non cette compétence au profit de la communauté des communes. Si au terme de ce délai aucune décision n'a été prise, le transfert au profit de la communauté des communes est réputé acquis.

Proposition du Maire : accepter le transfert de cette compétence au profit de la communauté des communes.

**Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

### **4. Délibération concernant le prix de vente du stère de bois (délibération n°17/2021)**

Monsieur le Maire informe qu'à ce jour le nombre de stères de bois qui sera proposé à la vente n'est pas connu.

Cependant, il est nécessaire de fixer le prix de vente du stère.

Le prix de vente actuel est de 40 €/stère.

Proposition du Maire : laisser le tarif inchangé.

**Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que les coupes de bois sont réalisées depuis plus d'une vingtaine d'années tous les deux ans. Le technicien de l'ONF suggère d'avance la prochaine coupe de un an, soit de la prévoir en 2022 au lieu de 2023 prévu initialement. Ce qui, nécessiterait de procéder à des travaux de nettoyage dès cette année.

La question de la réelle nécessité de décaler le programme de coupe a été posée par les membre de l'assemblée.

Proposition du Maire : Ne pas céder à la précipitation et prendre le temps d'étudier la question. Par conséquent, maintenir le programme initial.

**Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

## **5. Délibération concernant le SIG (délibération n°18/2021)**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée le « Pays Comminges Pyrénées » et les 3 communautés ont investi dans une application d'identification géographique (cartographie par géolocalisation)

La communauté des communes a proposé à la commune d'accéder à cette application gracieusement dont l'accès sera réservé au service administratif de la commune par le biais de code d'accès.

Proposition du Maire : autoriser Monsieur le maire de signer la convention correspondante

**Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

## **6. Questions diverses**

### *a) Poteaux incendie*

Monsieur le Maire informe du résultat de contrôle des poteaux incendie. A ce sujet, lors de ce contrôle, une pression trop importante a détérioré une canalisation d'eau potable. La société chargée de procéder au contrôle averti du problème a déclaré ne pas vouloir prendre en charge la remise en état de la canalisation détériorée. Le montant de cette réparation n'est par ailleurs pas connu à ce jour.

Par ailleurs, le contrôle a révélé les anomalies suivantes : un joint s'est révélé défectueux sur chacun des 6 poteaux.

La société chargée du contrôle a joint au rapport un devis de remplacement des joints concernés. Le montant total du devis s'élève à la somme totale de 3 032,12 € HT.

Propositions du Maire :

- Dans un premier temps, remettre au SEBCS le rapport afin de le faire valider
- Dans un second temps (après validation du rapport), se rapprocher de deux autres entreprises spécialisées afin d'obtenir deux devis comparatifs.
- Dans un dernier temps, faire intervenir la société la « moins-distante » pour procéder à la remise aux normes des poteaux incendie.

**Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

### *b) Elections à venir*

Monsieur le Maire informe qu'il a été d'abord envisagé de n'autoriser aux conseillers de tenir le bureau de vote à la condition de justifier d'avoir été vacciné. La vaccination des conseillers ne s'est pas révélé être une obligation pour permettre aux élus de tenir le bureau de vote.

Malgré tout, Monsieur le Maire propose aux élus qui le souhaitent de bénéficier d'un accès prioritaire au processus de vaccination et de bénéficier du JANSSEN.

Aucun des membres de l'assemblée n'a souhaité bénéficier de cette procédure.

c) Inauguration de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle qu'il était envisagé d'organiser l'inauguration de l'Eglise à l'occasion de Fête Locale.

Or compte tenu du décalage au mois de juin, des élections initialement prévues courant mars, il serait préférable de reporter cette cérémonie dont le but primitif est de remercier les élus qui ont permis la réalisation des travaux effectués.

Les membres du conseil ne s'opposent pas à cette décision.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 53.**

Les membres présents ont signé le registre :

<b>BACHEVILLIER Stéphane</b>	<b>BAYLE-DUFRECHOU Nelly</b>	<b>CAUDRON Laurence</b>	<b>COUSSE Christophe</b>
<b>DEJARDIN Magali</b>	<b>LAFFORGUE Alain</b>	<b>LARROZE Gisèle</b>	<b>MERLE Karine</b>
<b>RAYMOND Régis</b>	<b>ROQUES Michel</b>	<b>Le Maire, SIOUTAC Gilbert</b>	